

SÉANCE DU 18 JANVIER 2022 À 20 H 15

Première séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par madame C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h30.

Présent. e. s :

Mesdames	Mélanie Baudet Anne-Sophie Fillistorf Zélie Kössler Sabine Chassot Leiglou Catherine Sermet, présidente Céline St Mart Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Yann Berney Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer Alain Pipoz Christian Tripod

Excusé. e. s : David Schütz

.....

Exécutif Présent. e. s :

Monsieur	Vincent Hornung, maire
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

Excusé. e. s : Madame Sabine Chassot Leiglou, adjointe

.....

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal du 07.12.2021
- 2 Propositions et communications du bureau du Conseil municipal
- 3 Communications du maire et des adjoints
- 4 Droit d'opposition du Conseil Municipal sur les décisions de l'Association des Communes genevoises — une décision entrée en force
- 5 Propositions du maire et des adjoints
- 6 Propositions individuelles et questions

.....

1. Approbation du PV du 7 décembre 2021

Mme Sermet ouvre la séance et passe directement à l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07.12.2021.

Le PV est accepté sans autre commentaire et Mme Schutz est remerciée pour sa rédaction.

.....

2. Propositions et communications du Bureau du Conseil municipal

Indemnités des membres de l'exécutif et des conseillers municipaux

Mme Sermet propose de solliciter une commission administrative pour discuter des indemnités des membres de l'exécutif et des conseillers municipaux dans certains cas particuliers.

M. Tripod rappelle le cadre de la commission qui devra discuter du salaire de l'exécutif et des missions du CM dans la vie du village. La réflexion doit englober l'ensemble des problématiques.

M. Nussbaumer ne comprend pas pourquoi l'ensemble du municipal ne serait pas concerné.

Mme Sermet rappelle qu'il est important de laisser la liberté de participer.

Mme Solveig-Rüfenacht rappelle qu'il s'agit pour elle principalement du salaire de l'exécutif afin de pérenniser ce rôle afin d'assurer l'attractivité du poste et son avenir.

M. Berney propose qu'une commission ad hoc restreinte fasse le travail.

La commission est formée de Mmes Sermet, Zuppinger-Noverraz, Kössler et Solveig-Rüfenacht.

M. Tripod indique qu'il faut que tout un chacun transmette à la commission ces idées.

Mme Sermet indique que l'étendue du sujet est importante et qu'il faut laisser à la commission, 2 ou 3 mois pour affiner et structurer les sujets.

À la suite de quoi, une commission élargie sera réunie pour discuter du résultat.

Mme Baudet rappelle que le sujet de la répartition des tâches avait aussi été évoqué.

Mme Sermet explique qu'il s'agit d'un sujet différent.

M. Tripod rappelle que le débat a débuté par la réalisation des PV de commission et ensuite sur le rôle du Conseil municipal. Mais est-ce que le débat qui doit être entamé, sachant qu'il existe un cadre légal et qu'on ne va pas le réinventer ?

Mme Solveig-Rüfenacht pense qu'il faut aussi faire cela et que l'ensemble des idées doivent être abordées dans le groupe.

M. Berney propose d'avoir une personne qui collecte les données et les regroupe.

Mme Kössler est volontaire et Mme Sermet l'en remercie.

Le cadre du groupe de travail est défini comme étant : salaires, rôles et responsabilités de l'exécutif et du législatif.

Mme Baudet explique qu'il s'agit d'évoquer les activités du terrain et non de remettre en cause la législation et les règlements. Elle cite comme exemple la gestion des affiches pour les manifestations, ou elle n'a pas su à qui s'adresser pour la pose.

Mme Sermet répond qu'il s'agit d'un autre sujet, à savoir comment traiter les manifestations.

M. Berney pense que l'objectif est de réussir à trouver une organisation pour que l'exécutif vienne avec des sujets et que le conseil municipal vote.

M. Tripod rappelle que c'est la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application qui gèrent cela.

M. Nussbaumer propose que chaque commission prévoie un point à l'ordre du jour pour discuter du sujet et faire un retour au groupe de travail.

M. Meda propose de prendre un sujet et d'en discuter en commission.

Mme Rüfenacht propose de commencer par le salaire de l'exécutif, puis le conseil municipal et les participations.

M. Nussbaumer rappelle que le point de départ était pour lui, qui a le droit d'être payé et pour quelles activités ?

M. Meda rappelle qu'il faut aussi discuter de l'indemnisation des bénévoles et étudiants pour les manifestations et pouvoir avoir un tarif commun pour l'ensemble des acteurs communaux.

Mme Sermet pense que comme pour les pompiers, il faut rendre attractives les activités des conseillers municipaux et que tout travail mérite salaire.

Mme Sermet rappelle aussi le travail effectué avec Mme Boissier sur le temps de travail du secrétariat communal pour le conseil municipal, les commissions.

Le résultat étant que la charge de travail est importante.

Mme Rüfenacht indique que c'est un point de départ, avec la description de ce qui se fait.

Donc le premier point est le temps de travail pour la gestion du conseil municipal et des commissions. Ensuite, il faut voir d'après le droit du travail et se poser la question des bénévoles, semi-bénévoles ou secrétariat pour ces activités.

Le point suivant étant de changer le salaire de l'exécutif, en plus ou en moins.

M. Louvrier rappelle que le salaire actuel est le salaire plancher autorisé par la loi.

Mme Sermet rappelle que des lois et règlements existent et qu'il faut aussi voir la pratique dans les autres communes.

M. Berney indique qu'il faut aussi discuter de la prise de PV lors des commissions comme cela avait été évoqué lors de précédent conseil municipal.

M. Hornung indique que de sa compréhension, les discussions pour la succession du secrétaire général et le nouveau poste à 50 % n'incluaient que la notion de saisie des PV du Conseil municipal.

Mmes Sermet et Boissier avaient proposé de prendre un étudiant pour les PV et la préparation des conseils municipaux.

Mme Sermet ressortira le dossier et reviendra lors d'un prochain Conseil si cela convient à tous.

Mme Rüfenacht demande d'envoyer toutes les suggestions à la commission et cela même si cela sort du cadre.

M. Hornung rappelle que la prise de PV est indemnisée entre Fr 400.00 à Fr 500.00

Mme Fillistorf et M. Nussbaumer pensent que le coût présenté est surévalué.

Emplacement des panneaux de vote

MM Nussbaumer et Meda ont réalisé un dossier avec une proposition d'un nouvel emplacement pour les panneaux de vote. Ce dernier serait au Grands-Chênes.

M. Aubert va constituer un dossier complet sur le sujet et reviendra au bureau du CM avec celui-ci.

CMNET

M Aubert indique que les convocations seront dorénavant transmises par CMNET uniquement et que les conseillers municipaux ne recevront donc plus les copies papier.

Mme Sermet rappelle aussi que le but est de permettre de fournir un maximum d'information en amont. En effet, compte tenu de la différence d'ancienneté des conseillers municipaux, il est important de pouvoir fournir des dossiers complets afin que tous puissent avoir le même niveau de connaissance des dossiers.

L'horizon de ces mutations étant la fin de l'année.

M. Aubert répond à Mme Fillistorf quant au fait que CMNET est effectivement une application différente d'Outlook et confirme à Mme Kössler que le papier ne sera plus transmis.

Mme St-Mart demande qui ne s'est pas encore connecté.

M. Nussbaumer demande à ce que l'on diffuse les documents lors des séances du conseil. De plus, il aimerait savoir s'il est possible d'être notifié sur sa messagerie privée, lorsqu'un courriel arrive sur sa messagerie communale.

M. Hornung rappelle qu'il s'agit d'une plateforme d'information et qu'elle a été demandée pour limiter l'utilisation du papier, tant par le secrétariat, que par les conseillers municipaux. Il adhère à la proposition de projeter les documents en cours, mais précise qu'il ne sera pas possible de mettre à l'écran l'ensemble des documents, et surtout ceux qui ne sont pas en relation directe avec le point évoqué.

M. Aubert répond que le transfert sur un autre courriel n'est pas prévu pour des raisons de sécurité, mais qu'il va se renseigner sur la faisabilité d'un message d'information.

Mme Sermet rappelle que la convocation est 5 jours avant la séance et que c'est à ce moment qu'il faut aller voir sur CMNET.

Mme Fillistorf rappelle que l'on peut faire comme chacun le désire pour les documents du conseil municipal (Papier, ordinateur ou smartphone).

M. Louvrier rappelle qu'il s'agit d'un changement de paradigme et que cela va prendre un peu de temps pour s'adapter.

M. Hornung abonde en ce sens et rappelle que le conseil municipal peut décider l'acquisition de matériel de type iPad pour chaque conseiller municipal.

3. Communications du maire et des adjoints

Schéma directeur communal

M. Hornung rappelle l'historique du dossier.

La société Urbaplan a été mandatée pour travailler avec un groupe restreint sur un schéma directeur communal.

Une demande lors d'une séance a été d'élargir le mandat initial, en incluant une estimation de l'extension possible de la commune en termes d'habitant et de bâtis. Ceci afin de pouvoir se projeter dans l'avenir de la commune.

Lors de la séance du groupe en novembre 2021, la proposition a été faite de passer d'un schéma directeur communal à un plan directeur communal.

Toutefois, les contraintes liées à l'augmentation des coûts (Fr 35 000. — à Fr 350 000 —) et le risque pour Urbaplan de ne pouvoir concourir à un appel d'offres compte tenu de son implication sur le dossier, a décidé le fournisseur à rester sur son mandat initial.

Fondation — nouveaux statuts

Le conseil municipal a déjà voté les nouveaux statuts de la fondation. Toutefois, le SAFCO a modifié les statuts votés.

Il est cependant inutile de revoter les modifications, le SAFCO soumettant directement la version corrigée au Grand-Conseil pour validation.

Pour mémoire les principaux changements sont :

- Modification du terme maire par exécutif pour être en accord avec les futures dénominations
- Retrait des points indiquant des flux financiers entre la commune et la fondation — illégal.

Commission des finances clôture des comptes

M. Aubert informe qu'il est possible de convoquer lorsqu'on le désire la commission des finances et que celle-ci ne doit pas obligatoirement suivre le Conseil municipal notamment lors de la présentation des comptes.

Ce qui veut dire que pour répondre à la demande du Conseil municipal, il est possible de convoquer une séance de la commission le lundi 28 ou mardi 29 mars 2022 pour la remise des comptes 2022 et que la comptable pour être présente.

M. Hornung tient à préciser que cela a été rendu possible par le travail de M. Aubert qui a fait un gros travail au niveau de l'analyse et la réorganisation des finances et de certains traitements comptables.

Mme Kössler demande si cela veut dire que l'on aura la remise des comptes et la comptable à la même séance et que cela impliquera que l'on devra poser les questions en même temps.

M Tripod ne remet pas en cause la proposition, mais explique que la comptable n'est pas nécessaire lors de cette séance et qu'une autre séance sera nécessaire pour poser les questions avec cette fois, la présence de la comptable et de l'exécutif.

Ce qui veut dire que l'organisation est la suivante :

Commission des finances le 28-29 mars — Remise des comptes
Conseil municipal le 12 avril — Remise des comptes
Commission des finances le 26 avril — questions à l'exécutif et comptable
Conseil municipal le 10 mai — vote des comptes

Mme Sermet et M. Tripod remercient le secrétaire général pour avoir permis d'avancer la présentation des comptes.

Aménagement du carrefour des routes de Céligny et Founex

Vu l'absence de Mme Chassot Leiglou, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

4. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

Mme Sermet se réfère à la décision acceptée par le Conseil Municipal en date du 7 décembre 2021 et confirme que cette décision est entrée en force le 10 décembre 2021.

5. Propositions du maire et des adjoints

Accord de principe pour l'achat de la parcelle sise au 62, rte des Coudres

M. Hornung explique que dans le cadre du développement de la commune, il a été proposé d'acquérir la parcelle susmentionnée.

Après avoir eu l'approbation de la commission des bâtiments, le propriétaire a été approché avec comme base une expertise réalisée à la demande de la commune.

Après négociation, le prix est fixé à Fr. 1 650 000. —

Le processus est le suivant, il est nécessaire d'avoir le vote du municipal pour demander la rédaction d'un acte de vente qui permettra ensuite de réaliser la délibération d'acquisition qui pourra être votée par le Conseil municipal.

Mme St-Mart demande si cela concerne bien les deux appartements et M. Hornung confirme qu'il s'agit bien de l'acquisition de la parcelle et des bâtiments qui s'y trouvent.

Mme Solveig-Rüfenacht demande quelle sera l'utilisation de la parcelle.

M. Hornung répond qu'en l'absence de projets pour les parcelles, il est prévu de garder la parcelle au patrimoine financier.

Le seul élément demandé par la commission des bâtiments est le changement d'affectation qui est manquant.

M. Tripod rappelle la demande de la commission des finances d'avoir un plan financier sur 10 ans pour tout investissement et la demande de la commission bâtiment d'avoir un écrit confirmant la possibilité du changement de zone d'affectation.

M. Hornung répond à M. Berney, en précisant qu'il n'est pas nécessaire de mandater la commission des finances. C'est l'exécutif qui convoque le Conseil municipal en lui remettant tous les éléments demandés pour le vote de la délibération.

M. Hornung rappelle aussi qu'il s'agit ici d'un vote de principe permettant ensuite de préparer l'acte notarié et de répondre aux demandes du Conseil municipal.

C'est l'exécutif qui soumet les sujets au Conseil municipal et si ce dernier n'est pas convaincu, alors il sollicite une ou plusieurs commissions.

Décision :

Accord de principe donné à l'unanimité.

Rapport jeunesse

M. Louvrier expose que ce rapport a pour but de travailler sur la place de la jeunesse dans la commune. Tous les conseillers municipaux ont reçu un exemplaire.

Les jeunes ont été fortement impactés par la COVID et il est important d'avoir une vision d'avenir pour eux.

C'est symbolique, mais il est important de sentir le soutien du Conseil municipal sur ce projet qui est important pour l'avenir de la commune.

M. Louvrier propose de faire une genèse ou de répondre aux questions directement.

Mme Solveig-Rüfenacht trouve le rapport sans intérêt et relève que la présentation de M Louvrier est plus claire, rapide et utile que ce rapport. N'étant pas experte en la matière, elle trouve que cela permet d'avancer dans la réflexion.

M. Louvrier explique que le rapport ne change pas la vision, mais permet d'avoir une méthodologie pour la suite du projet.

Par ailleurs, une séance prolifique en novembre, séance qui a réuni 25 personnes sur les 800 habitants de la commune, ce qui est un symbole important.

Cette séance a permis à tous de s'exprimer et d'entendre les autres s'exprimer et il était important de passer par cette étape.

Maintenant, quoi que l'on fasse, il est important d'avoir le soutien du Conseil municipal, car à la fin c'est la question budgétaire qui sera déterminante.

Il faut mettre en place une stratégie de réponse pour les jeunes adultes, voire pour les très jeunes et les moins jeunes. Il faudrait des collaborations intercommunales car Céligny ne peut pas tout faire.

Le problème de la collaboration avec les communes vaudoises réside dans la différence de règlement et de traitement. Pour le canton de Vaud, l'organisation intercommunale de prise en charge des jeunes est limitée à 16 ans alors que Genève a d'autres formes de catégorisation des âges pour les interventions.

Mme Sermet explique que le rapport ne rend pas justice à ce qui a été discuté et fait lors de la séance de novembre. Cette séance ayant permis d'ouvrir la porte au dialogue et qu'il est important de garder cet espace ouvert pour la suite.

Elle trouve important que le Conseil municipal se positionne sur la suite à donner quant aux choix stratégiques pour la jeunesse. Si aucun soutien ne provient du Conseil municipal, les jeunes vont se sentir flouer et il est important de pouvoir avancer avec une perspective.

M Nussbaumer dit qu'il est difficile de s'exprimer sur la situation et demande si un PV de la séance avec les propositions des participants existe.

M. Hornung répond qu'il s'agissait d'une rencontre informelle et qu'aucun PV n'a été tenu.

Mme Solveig-Rüfenacht explique qu'elle ne sait pas ce qui est voulu par les jeunes, elle comprend qu'ils veulent un local, mais qu'en fait les besoins sont plus profonds.

Quels sont-ils et pour quel besoin devons-nous avoir une ligne budgétaire ?

M. Louvrier explique que la demande est un local pour se retrouver et éviter d'être au pied des immeubles et entrer en confrontation avec les habitants.

Charge à la commune de trouver quelque chose pour aller de l'avant, mais en gardant à l'esprit qu'il faut s'inscrire dans le long terme.

Il faut prendre conscience que nous avons environ 160 jeunes pour 800 habitants et qu'il est important de se mettre à niveau des autres communes genevoises en ayant des structures pour la jeunesse.

Il propose de créer une commission jeunesse pour traiter le dossier.

Mme Fillistorf demande qui, pour s'occuper de cela, vu que l'on n'a pas de légitimité et sans marge de manœuvre financière ?

S'il faut le soutien du Conseil municipal, il faut venir avec un projet et le soumettre.

Mme Sermet explique qu'il faut prendre le train en marche et que si on ne fait rien dans six mois la situation redeviendra comme avant.

M. Hornung appuie les demandes de M. Louvrier, il rappelle que l'appui du Conseil municipal a été demandé et que seule Mme Sermet est venue à la séance.

Quant à ajouter une commission, il faudrait d'abord avoir une ou deux personnes qui viennent aux séances avec les jeunes.

Maintenant que le dialogue a été établi, l'agressivité entre les groupes a disparu, les adultes se sont rendus compte des besoins et les jeunes des contraintes.

Une soirée a été organisée, mais le mode de communication ayant été mauvais, seuls les adultes étaient présents. Une nouvelle séance est prévue pour rencontrer les jeunes.

Mais cela demande du temps et un investissement et il faut des gens pour relayer ce travail.

Mme Baudet soutient le projet, mais s'interroge sur les besoins de cette tranche d'âge pour un local, alors qu'ils vont souvent en ville et dans les bars et que certains ont déjà le permis.

Alors que la génération qui arrive est celle qui pour elle a besoin d'un cadre.

M. Louvrier approuve et dit que l'éventail des tâches à faire est énorme et qu'il faut bien que l'on commence par quelque chose.

Maintenant, la décision appartient au Conseil municipal.

Mme Fillistorf propose de créer une commission et M. Pipoz demande un exemple de ce qui pourrait être fait après le local et du budget nécessaire.

M. Louvrier répond qu'un travailleur social hors murs à 20 % d'activité (sur site et au bureau pour l'administration) coûterait Fr. 30 à 40 mille francs par an.

Pour les plus jeunes, il faudrait un travailleur social et un moniteur pour s'occuper du local.

Mme St-Mart demande à quoi servira le local, et comment il devra être géré.

M. Hornung explique qu'un jeune adulte s'est déjà proposé pour suivre les jeunes dans le local.

Une réunion sera organisée pour créer une forme d'association des jeunes pour être répondant dans les contacts avec la commune. Et c'est seulement en cas de dérapage qu'on envisagera un travailleur social hors murs.

Mme Baudet dit que cela serait idéal et prend conscience qu'il faut vraiment une ligne budgétaire pour les jeunes et une commission ou 2 à 3 personnes qui se joignent à la réunion.

Elle est consciente que cette année, faute d'un budget, cela sera compliqué, mais qu'il faudra un vrai budget en 2023.

M. Meda confirme qu'il faut porter beaucoup d'attention à cette partie de la population.

Il propose aussi que la commission culture s'investisse pour les jeunes et réfléchisse à des manifestations incluant la jeunesse.

M. Berney s'inquiète de faire une séance sans rien avoir à proposer.

M. Hornung explique que le but est de constituer un groupe qui soit un interlocuteur valable pour la commune. Ensuite, il faut entreprendre une vraie démarche avec les jeunes pour écouter leurs idées et avancer dans un dialogue constructif.

Mme Zuppinger-Noverraz propose de mettre une ligne budgétaire en 2023 et de voir pour un crédit extraordinaire en 2022.

C'est une période de transition avec une vraie prise de conscience.

Mme Sermet indique qu'elle va tenir au courant les conseillers municipaux de la prochaine séance et que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

6. Propositions individuelles et questions

Mme St-Mart s'inquiète des déchets présents vers les bosquets derrière le parking du local de pompiers.

Mme Baudet explique que c'est sa fille et ses copines qui font une cabane avec de la récupération et que c'est supervisé par les parents. Tout sera remis en état après la fin de la cabane.

Mme St-Mart a été interrogée sur la possibilité d'avoir une subvention pour la pose d'une borne de recharge électrique pour les véhicules privés.

M. Aubert cite la page du site internet de la commune qui est dédiée à la subvention.

M. Louvrier explique qu'une démarche est en cours pour la pose d'une borne publique et aux parkings des Grands-Chênes.

À la question de savoir si la subvention est rétroactive, M. Hornung répond que c'est une subvention cantonale et qu'il faut se renseigner.

M. Meda pose la question de la subvention pour les vélos électriques et M. Nussbaumer répond que la subvention à Genève n'est plus que pour les vélos cargos.

M. Meda demande des nouvelles du dossier des vélos électriques en libre-service.

M. Hornung répond que le dossier est en cours auprès de Mme Chassot Leiglon et que la situation est compliquée de par la situation de la commune à cheval entre deux réseaux de libre-service.

Par contre, il précise qu'il faudra voir si nous avons toujours une subvention pour les vélos au budget.

M. Pipoz demande la confirmation de l'annulation de la commission bâtiment du 25 courant.

M. Hornung précise que la mairie n'ayant pas de nouveaux éléments à soumettre à la commission et que donc celle-ci n'a pas été convoquée.

M. Pipoz demande aussi des explications sur le courrier Planair reçu dernièrement.

M. Hornung explique que c'est la deuxième vague d'incitation au solaire. Comme la première a eu un succès important dans les communes du projet (140 personnes intéressées), l'opération a été reconduite.

À noter que celle-ci se complète par l'ajout du traitement des pompes à chaleur et même d'une analyse thermique pour trouver les meilleures solutions.

En réponse à M. Meda, M. Hornung précise que Planair gère le dossier, mais étant victimes de leurs succès, ils perdent de l'argent, vu le nombre de sollicitations et les nombreux dossiers à traiter.

M. Meda relève que la fête de l'escalade s'est bien déroulée et remercie tous les participants. Il tient quand même à relever le manque d'une salle communale pouvant répondre aux besoins de la commune et que la neige a rendus compliquer la gestion de la fête.

Mme Fillistorf demande si la place de jeux est nettoyée régulièrement. Elle trouve qu'il y a plus d'adultes que d'enfant et que l'entretien n'est pas optimal.

M. Tripod remercie la commune pour CMNET qu'il trouve très bien et rappelle la présence des lois et règlements concernant le Conseil municipal et propose d'y ajouter les règlements communaux.

M. Aubert répond par l'affirmative.

M. Tripod revient sur le point du schéma directeur communal pour préciser que le schéma n'est pas contraignant et que le plan directeur communal l'est.

Le schéma est donc fait pour l'exécutif, mais il demande que ce dernier le soumette au Conseil municipal, bien que cela ne soit pas une obligation.

M. Hornung confirme que le schéma directeur sera présent au Conseil municipal et répète que c'est bien le fournisseur qui a décidé de rester dans le cadre du mandat initial.

M. Nussbaumer revient sur le dossier du conteneur pour les pompiers et aimerait avoir des nouvelles. Il avait notamment émis une idée quant à l'utilisation de locaux préexistants pour le nettoyage et stockage du matériel respiratoire.

M. Hornung répond que l'on a tenu compte de sa proposition, mais que le dossier était retourné à l'étude pour trouver une solution viable pour tous.

M. Berney demande des nouvelles de l'entretien des bordures des routes de la commune.

Mme Sermet précise avoir aussi reçu des demandes concernant des arbres à la route de Crans.

M. Hornung répond qu'en l'absence de Mme Chassot Leiglon, aucune réponse ne peut être apportée.

La séance est levée à 22h45.

Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Pierre-Alain Aubert
Secrétaire général

